



Direction de la Coordination Interministérielle et de  
l'Appui Territorial  
Bureau de l'Environnement et de l'Utilité Publique

## **AVIS D'ENQUÊTE PARCELLAIRE**

Par arrêté préfectoral, une enquête parcellaire, préalable à la cessibilité des terrains, est prescrite à la demande de la commune de SAINT-GREGOIRE, sur le territoire de la commune de SAINT-GREGOIRE dans le cadre du projet d'aménagement de ZAC Multisite.

L'enquête se déroulera pendant 16 jours consécutifs, du mardi 4 avril 2023 (9h00) au mercredi 19 avril 2023 (17h30) inclus.

Le dossier d'enquête parcellaire, comprenant le plan parcellaire et la liste des propriétaires, est consultable gratuitement en mairie de SAINT-GREGOIRE aux heures suivantes pendant la durée de l'enquête :

- Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Des observations sur les limites des biens à exproprier peuvent être formulées pendant la durée de l'enquête :

- à la mairie de SAINT-GREGOIRE, sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, côté et paraphé par le maire ;
- par courrier à l'attention du commissaire-enquêteur, adressé à la mairie de SAINT-GREGOIRE.

Monsieur Gilles LUCAS, hydrogéologue en retraite, désigné pour remplir les fonctions de commissaire-enquêteur, recevra les observations du public à la mairie de SAINT-GREGOIRE, les :

- mardi 4 avril 2023 de 9h00 à 11h00 ;
- jeudi 13 avril 2023 de 13h30 à 15h30 ;
- mercredi 19 avril 2023 de 15h30 à 17h30.

La présente publication est faite notamment en vue de l'application de l'article L. 311-1 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Rennes, le

Pour le préfet,  
Le secrétaire général

**06 MARS 2023**

Paul-Marie CLAUDON